



acheter la maison de ma mere sans payer de frais notarial

Par **william123**, le 11/02/2012 à 00:38

bonjour

je souhaiterais racheter la maison de ma mere mais un probleme se pose:

ma mere possede 50% de la maison (car elle est veuve mon pere etant deceder)
les autres 50% son divider entre mes deux frere, moi et ma mere

donc en gros je possede 1/8 eme de la maison
mes deux frere possede eux aussi chacun 1/8 eme
ma mere possede 5/8 eme
donc la part de mon pere a etait divider en quatre part egale

voici donc ma question:

est t il possible de racheter la maison sans payer de frais de notaire (exemple: rachat de part ou autres)

merci d avance pour vos reponses...

Par **janus2fr**, le 11/02/2012 à 08:43

Bonjour,
Vous paierez des frais de notaire pour le rachat de chacune des parts.

Par **william123**, le 11/02/2012 à 12:06

merci pour votre reponse

mais est t il possible alors que moi j achete le nouveau logement de ma mere et ensuite que l on inverse les deux logement

je lui donne l'appartement et elle me donne sa maison

le but étant d'éviter à tout prix de payer des frais ou d'en payer le moins possible

Votre mère pourra acheter son nouvel appartement avec le prix de la vente, de ses droits dans la maison

Par **youris**, le **11/02/2012** à **13:39**

bjr,

toute mutation immobilière (= changement de propriétaire) doit se faire par acte notarié donc avec des frais.

l'acte notarié est nécessaire pour changer le nom des propriétaires sur le fichier immobilier des hypothèques.

donc vous paierez des frais.

cdt